




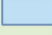







Bouée de contrôle	Bouée de signalisation	Bouée d'avertissement
		

Hydrographie	
	Zone marécageuse (à éviter)
	Île
	Lac
	Cours d'eau

Bathymétrie	
Variations des profondeurs	
0 m	39 m
Réseau routier	
	Route régionale
	Route collectrice et locale

Autres éléments	
	Limites municipales
Informations cartographiques	
Échelle 1 : 27 000	
Sources des données : Gouvernement du Québec	
	

RAPPEL
Experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau

Association pour la **PROTECTION** du **LAC BROMPTON**

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES ACTIVITÉS NAUTIQUES AU LAC BROMPTON

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE CIVISME EN VIGUEUR

VITESSE	<ul style="list-style-type: none"> De la rive à la démarcation des bouées (moins de 100 m des rives) : 10 km/h maximum Des bouées jusqu'au milieu du lac : 30 km/h maximum Au centre du lac : 70 km/h maximum
CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier la ligne droite S'éloigner de la rive et des autres embarcations pour la pratique de votre sport ÉVITER tous les secteurs marécageux
PRIORITÉ DE PASSAGE	<p>La priorité est donnée au bâtiment le moins manœuvrant (RIPAM) :</p> <p>Par ordre de priorité :</p> <ol style="list-style-type: none"> Embarcation à la dérive ou hors de contrôle Voilier, planche à voile et kitesurf Canot, kayak, chaloupe à rame, planche à pagaie, etc. Embarcation en situation de remorquage Embarcation à moteur tirant un skieur ou un pneumatique Embarcation s'approchant par la droite
SKI NAUTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il y ait toujours la présence d'une vigie en plus du conducteur Démarrer si possible à partir des bouées de 10 km/h et éviter de se rendre jusqu'au quai de départ pour terminer son parcours
WAKE BOARD	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas suivre une embarcation avec skieur, planchiste ou pneumatique en traction
SPORTS DE VAGUES	<ul style="list-style-type: none"> Ne jamais abandonner son skieur dans l'eau pour aucune considération
PÊCHE	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas utiliser le sillage d'un autre bateau dans le but d'effectuer des acrobaties Utiliser des ballasts ou tout autre système à vagues seulement pour un planchiste habile Utiliser la partie centrale du lac (distance d'au moins 250 m de la rive) Maintenir un contact visuel avec une embarcation qui s'approche et laisser entrevoir votre intention de navigation par un geste de la main ou en engageant une direction Pour le wakesurfing ou surf de sillage, utiliser le milieu du lac même si le bateau navigue à petite vitesse Respecter une distance de 100 mètres à l'arrière d'un bateau qui pêche à la traîne
CIVISME	<ul style="list-style-type: none"> Éviter tout bruit irritant et/ou excessif (virages brusques, musique, etc.) Laisser 100 m entre la rive et votre embarcation par crainte de nageurs, de nuire à la quiétude des riverains et afin de préserver les rives Ne jeter aucun déchet à l'eau, mais utiliser un sac à rebuts à bord de votre embarcation Limiter l'ancrage pour la baignade à quelques minutes seulement et éviter les attroupements aux abords des propriétés des riverains
RESPECT DE LA LOI	<ul style="list-style-type: none"> Le Règlement d'embarcations de plaisance de la Loi sur la marine marchande du Canada s'applique en tout temps

Patrouille verte : 819 861-2752 ou 819 861-APLB | Sûreté du Québec : 310-4141 ou *4141

PROTÉGEONS NOTRE LAC

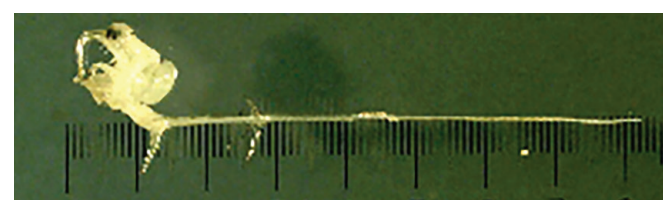
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)



MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Il nuit aux autres plantes du lac, à la santé et à l'environnement. Il entrave la navigation, la baignade et la pêche.

Le myriophylle se propage surtout par fragmentation lorsqu'il est coupé. Alors, **peu importe votre type d'embarcation**, évitez de circuler dans les zones identifiées par une pancarte flottante ainsi que celles où les plantes prolifèrent.



LE CLADOCÈRE ÉPINEUX

C'est un crustacé planctonique très vorace qui prive les poissons de zooplancton et les contamine par sa concentration en toxines. Il s'agglutine aussi sur les lignes à pêche. L'inspection et le nettoyage des embarcations et de l'équipement de pêche sont les seuls moyens de contrôler sa propagation.



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES EEE

www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes

protectionlacbrompton.ca

ÉVITONS DE PROPAGER DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

3 étapes simples pour éviter la propagation



1. LAVER

Nettoyez l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau.



2. VIDER

Videz loin du plan d'eau toute l'eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.



3. SÉCHER

Séchez l'embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins 5 jours avant d'accéder à un autre plan d'eau.

OU RENDEZ-VOUS À UNE STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATIONS



ATTENTION DE NE PAS TRÂNER VOS BIBITTES DE LAC EN LAC

www.bibittes.org

LA NAVIGATION CAUSE PARFOIS DES PROBLÈMES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

DES IMPACTS NÉGATIFS :

- Brassage des sédiments dans les zones de moins de 5 m de profondeur
- Érosion accrue des rives si à moins de 250 m de la rive
- Les vagues peuvent affecter des écosystèmes fragiles, tels que les frayères, les marais et les autres habitats d'animaux

DES CONSÉQUENCES :

- Plus d'algues et de plantes aquatiques
- Diminution de la transparence de l'eau et prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries)
- Poissons affectés, frayères colmatées, nidification des oiseaux perturbée

NAVIGUONS DE FAÇON SAIN ET RESPECTUEUSE